

NATIONAL LIBRARY  
CANADA  
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

VOL. XXV No 11

LE BULLETIN des  
RECHERCHES  
Publication Mensuelle  
NOVEMBRE 1919 HISTORIQUES

---

ORGANE

DE

LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES

*Qui manet in patria et patriam cognoscere  
tenet ismhi non civissed peregrinus erit*



DIRECTEUR DE LA REDACTION :

PIERRE-GEORGES ROY

---

EDITE ET ADMINISTRE PAR

"L'ECLAIREUR", LIMITEE

Beauceville, Qué.





516 / H / 20 / 4

B. D. H.

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

VOL. XXV

BEAUCEVILLE—NOVEMBRE 1919

No 11

---

---

### Mathieu Amyot Villeneuve

---

Né en France, probablement à Chartres, en 1628, Mathieu Amyot avait huit ans lorsque son père et sa mère, Philippe Amyot et Anne Convent, passèrent dans la Nouvelle-France en 1635.

Nous n'avons aucune précision sur les premières années de Mathieu Amyot. Les Pères Jésuites, nous pouvons le présumer, lui montrèrent à lire et à écrire. Sa signature soignée indique qu'il avait reçu plus d'instruction que la moyenne des jeunes gens de son temps.

Les Pères Jésuites venaient d'établir leur nouvelle résidence de Sainte-Marie ou de Notre-Dame de la Conception, au pays des Hurons.

Le jeune Amyot suivit les Pères Jésuites au pays des Hurons en qualité de *donné*.

Le Père de Rochemonteix explique ce qu'étaient les *donnés* dans les missions de la Nouvelle-France.

“Les Jésuites ne pouvaient sans témérité se mettre, pour leur entretien, à la discrétion des pauvres indiens au milieu desquels ils vivaient. Il leur fallut donc, comme leurs néophytes, demander à la chasse, à la pêche et à



l'agriculture leurs aliments de tous les jours. Ces travaux, auxquels leur éducation première les avait laissés étrangers, étaient en outre incompatibles avec les fonctions de leur ministère. Le peu de frères coadjuteurs européens qu'ils comptaient parmi eux étant presque aussi inhabiles à ces exercices que les missionnaires eux-mêmes, ceux-ci s'associèrent les *donnés*. . . Les *donnés* partageaient leurs dangers, leurs fatigues et leurs privations; ils pourvoyaient à leurs besoins, ils leur servaient de compagnons dans leurs courses apostoliques; ils labouraient la terre, ils élevaient des travaux de défense, au besoin ils marchaient au combat, et, quand les missionnaires travaillaient çà et là dans leurs diverses missions, ils gardaient la résidence et la protégeaient contre les peuplades ennemies " (1).

A l'origine, les *donnés* émettaient des vœux conditionnels et portaient le costume religieux. A ceux qui s'engageaient pour la vie, la Compagnie de Jésus s'obligeait de pourvoir à leurs besoins jusqu'à la fin de leurs jours. Un peu plus tard, à la demande de Rome, les Pères Jésuites modifièrent l'institution de leurs *donnés*. Les vœux, de même que le costume religieux, furent abandonnés. Il n'y eut plus de distinction entre les *donnés* et les domestiques à gages.

C'est dans ces conditions que le jeune Amyot monta au pays des Hurons. Il y resta jusqu'à l'âge de vingt ou vingt-un ans.

Le 2 octobre 1649, le gouverneur d'Ailleboust, en vertu du pouvoir à lui donné par les Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France, concédait aux frères Mathieu et Charles Amyot la consistance de cinquante arpents de

---

(1) Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVII<sup>e</sup> siècle, tome Ier, p. 389.



terre situés aux Trois-Rivières. Cette concession était bornée d'un bout aux terres de Bertrand Fafard et Jacques Aubuchon et de l'autre bout aux terres de Joseph Veron et Claude David. La concession était faite en roture et aux charges ordinaires, c'est-à-dire que les frères Amyot devaient travailler au défrichement de leurs terres et laisser sur icelles l'espace nécessaire pour les chemins (2).

Ni Mathieu Amyot Villeneuve ni Charles Amyot ne s'établirent aux Trois-Rivières. Ils vendirent leur concession quelques jours après l'avoir reçue (3). La région de Québec, semble-t-il, avait plus de charmes pour eux.

Le 3 janvier 1661, Mathieu Amyot se faisait concéder par les Pères Jésuites, dans leur seigneurie de Sillery, trois arpents de terre de front sur vingt de profondeur.

Où se trouvait la concession de Amyot ?

Rien ne l'indique, mais M. l'abbé Scott soupçonne qu'elle devait être dans la partie réservée aux sauvages, entre la Pointe à Pizeau et la Pointe Saint-Joseph. La seigneurie de Sillery avait été concédée aux Jésuites surtout pour les sauvages, mais le nombre de ceux-ci avait beaucoup diminué et les Pères Jésuites concédèrent un certain nombre de terres qui leur avaient été réservées entre la Pointe à Pizeau et la Pointe Saint-Joseph (4).

En 1665, Mathieu Amyot se faisait donner une nouvelle concession encore plus rapprochée de Québec.

Le 6 septembre 1665, Jean Juchereau de Maure lui concédait dans sa seigneurie du Cap-Rouge douze arpents de terre de front sur vingt arpents de profondeur "scitués au delà du Cap-Rouge, à prendre dans le fief du Cap-Rouge appartenant au d. sieur de Maure, borné ainsi qu'il en suit

---

(2) Acte de Audouard, notaire à Québec, 2 octobre 1649.

(3) Acte de Audouard, notaire à Québec, 18 octobre 1649.

(4) **Notre-Dame de Foy**, pp. 406 et 431.



savoir quatre arpents au-dessus de la pointe vulgairement appelée la pointe Villeneuve et huit arpents au-dessous en descendant vers Québec”.

Amyot s’obligeait de payer pour cette concession, chacun an, au jour et fête de Noël, la somme de vingt sols tournois de rente foncière et deux chapons vifs ou trente sols pour chaque arpent de front. Il devait jouir de tous les droits de pêche et chasse au devant et au dedans de la dite concession.

M. Juchereau de Maure obligeait Amyot d’apporter moudre ses grains dans l’un de ses moulins s’il venait à construire dans sa seigneurie et il se réservait pour lui et les siens le droit de chasser sur les terres qu’il lui concédait (5).

Nous trouvons dans l’acte de concession accordé par Jean Juchereau de Maure à Mathieu Amyot le 6 septembre 1665 l’explication d’un fait qui a intrigué bien des descendants de Mathieu Amyot.

On s’est souvent demandé où Mathieu Amyot avait pris son surnom de Villeneuve.

La concession accordée par M. de Maure à Mathieu Amyot était bornée à l’ouest par une pointe “vulgairement appelée la pointe Villeneuve”. C’est donc en 1665 ou peu après que Mathieu Amyot emprunta le surnom de Villeneuve à un site de sa nouvelle concession pour le transmettre à ses descendants.

M. Amyot Villeneuve dût commencer tout de suite à mettre sa nouvelle concession en valeur, mais nous croyons qu’il ne vint y résider qu’en 1668.

Au printemps de 1666 on dressait un état général des habitants de la colonie du Canada. On nous donne dans

---

(5) / Acte de Duquet, notaire à Québec, le 6 septembre 1665.



cette nomenclature les noms, surnoms, âges, qualités et métiers de tous les habitants établis dans la Nouvelle-France. D'après cet état, Mathieu Amyot Villeneuve habitait en 1667 à la haute-ville de Québec. Citons plutôt le texte même du recensement :

“ Mathieu Amyot dit Villeneuve, habitant, 37 ans ;

“ Marie Miville sa femme, 35 ans ;

“ Enfants :

“ Charles, 14 ans ;

“ Pierre, 13 ans ;

“ Anne-Marie, 11 ans ;

“ Marguerite, 9 ans ;

“ Jean-Baptiste, 8 ans ;

“ Jean, 6 ans ;

“ Françoise, 5 ans ;

“ Catherine, 3 ans ;

“ Daniel, 6 mois ;

“ Antoine Ducos, domestique engagé, 26 ans ;” (6).

En 1667, on faisait un nouveau recensement de la colonie et cette fois on nous donne Mathieu Amyot Villeneuve comme habitant de Sillery. Le Cap-Rouge faisait alors partie de Sillery. Le même document nous apprend qu'il avait vingt-sept arpents en valeur et neuf bestiaux (7).

Avec les années, Mathieu Amyot Villeneuve était devenue un des principaux habitants de la colonie. L'intendant Talon, qui appréciait les services qu'il avait rendus au pays, demanda au ministre, en 1667, de lui donner des lettres de noblesse.

---

(6) Suite, *Histoire des Canadiens-Français*, tome IV, p. 54.

(7) Suite, *Histoire des Canadiens-Français*, tome IV, p. 67.



Dans son rapport envoyé au ministre à la fin de la saison de navigation de 1667, il écrivait :

“La noblesse du Canada n’est composée que de quatre anciens nobles et de quatre autres que le roi a honorés de ses lettres l’année dernière. Outre ce nombre, il peut y avoir encore quelques nobles entre les officiers qui se sont établis dans le pays. Comme ce petit corps est trop peu considérable pour bien soutenir, ainsi qu’il est naturellement obligé, l’autorité du roi et ses intérêts en toutes choses, mon sentiment serait de l’augmenter de huit autres personnes plus méritantes et les mieux intentionnées, en laissant les noms en blanc ainsi qu’il a été fait l’an passé.

“S’il veut bien faire gratifier de lettres de noblesse les sieurs Godefroy, Denys, LeMoyne et Amyot, quatre habitants de ce pays des plus considérables et pour leur naissance et pour leur zèle au service de Sa Majesté, cette distinction devant faire un bon effet même par l’émulation qu’elle fera naître dans les familles.”

Dans un autre rapport envoyé la même année, l’intendant Talon revenait à la charge :

“Pour convier les peuples à travailler avec soin à l’avancement du pays il serait à propos que le roi ou la Compagnie, si Sa Majesté lui en a donné le pouvoir, accordassent des lettres de noblesse aux dits sieurs Bourdon, au sieur Boucher, au dit sieur Dauteuil, aux sieurs de la Potherie, de Godefroy et Amyot et que la Compagnie leur envoie dans le premier navire ” (8).

Le ministre se rendit à la demande de Talon et des lettres de noblesse lui furent envoyées dans l’été de 1668 pour Jean-Baptiste Godefroy de Linctot, Simon Denys,

---

(8) Archives du Canada, série F.



Pierre Boucher, Charles LeMoyne et Mathieu Amyot Villeneuve.

Les récipiendaires de ces titres de noblesse ignoraient s'ils devaient les faire enregistrer au Conseil Souverain de Québec ou au Parlement de Paris. Talon, lui-même, ne put les renseigner sur ce point. Comme il devait s'embarquer pour la France quelques semaines plus tard, l'intendant se chargea de s'informer de la chose.

Les communications entre le Canada et la France étaient alors peu fréquentes. Un ou deux vaisseaux du roi seulement se rendaient chaque année au Canada. L'année suivante, en 1669, avant que Talon eut l'occasion d'informer les intéressés que leurs lettres de noblesse devaient être enregistrées au Conseil Souverain de Québec, Louis XIV abolit les titres de noblesse non encore enregistrés. Les familles nobles furent en même temps appelées à faire preuve de leurs titres. MM. Godefroy, Boucher, LeMoyne et Amyot perdirent ainsi les titres de noblesse qu'ils avaient pourtant bien mérités (9).

Mathieu Amyot était, évidemment, un défricheur. Il avait l'attirance de la forêt. En 1669, il se décidait à aller s'établir dans la seigneurie de Maure, aujourd'hui Saint-Augustin de Portneuf.

Le 29 septembre 1669, il achetait de Jean Gourdon dit Laviolette et de Michel Gorront dit Petitbois la moitié par indivis d'une terre non encore défrichée de six arpents de large sur trente de profondeur, située entre les terres du sieur de Maure et de Jean Maheu (10).

La seigneurie de Maure ou de Saint-Augustin avait été concédée le 18 septembre 1647 par le gouverneur de Mont-

---

(9) Benjamin Sulte, *Revue Canadienne*, vol. XXI, p. 488. MM. Godefroy, Boucher et LeMoyne furent de nouveau anoblis un peu plus tard.

(10) Acte devant Gilles Rageot, notaire à Québec, le 29 septembre 1669.



magny à Jean Juchereau de Maure. Celui-ci, qui était un des principaux personnages de la colonie, pris par les affaires publiques, ne s'était guère occupé de peupler sa seigneurie. En 1669, lorsque Mathieu Amyot Villeneuve se transporta dans la seigneurie de Maure avec sa famille, bien peu de colons habitaient cette côte. Les courageux pionniers de la seigneurie de Maure étaient visités de temps en temps par les missionnaires envoyés par le séminaire de Québec, alors chargé de la desserte de nos paroisses.

Comme il n'y avait pas d'église ni de chapelle dans la seigneurie de Maure le missionnaire installait sa chapelle portative dans la maison d'un colon et y célébrait l'office divin.

C'est Mathieu Amyot Villeneuve qui, à partir de 1669, eut le plus souvent l'honneur de voir le saint sacrifice offert dans sa maison.

Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon concédait à Mathieu Amyot Villeneuve "trente arpents de terre de front sur cinquante de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, depuis la terre des Ursulines (seigneurie de Sainte-Croix, concédée le même jour) jusques aux terres non concédées, en descendant le dit fleuve.

Cette concession était faite à titre de fief et seigneurie avec les conditions ordinaires.

Le recensement de 1681 nous montre Mathieu Amyot Villeneuve dans la seigneurie de Maure avec sa femme Marie Miville et ses fils et filles non mariés: Jean-Baptiste, 22 ans; Jean, 20 ans; Daniel-Joseph, 16 ans; Mathieu, 14 ans; Philippe, 13 ans; Catherine, 17 ans; Jeanne, 11 ans;



Marie-Françoise, 6 ans. Il a 3 fusils, 3 bêtes à cornes et 30 arpents en valeur (11).

M. Amyot Villeneuve, qui commençait à sentir les atteintes de l'âge et qui d'ailleurs avait amplement à s'occuper avec sa terre de la seigneurie de Maure, n'avait pas pris possession de la seigneurie que lui avait accordée l'intendant Talon le 3 novembre 1672.

Les Dames Ursulines qui, dans l'intervalle, avaient obtenu une augmentation de leur seigneurie de Sainte-Croix, avaient fait par erreur défricher et avaient même concédé quelques terres dans la concession de leur voisin. M. Amyot Villeneuve, ne voulant pas inquiéter ni avoir de contestation avec les Dames Ursulines qui avaient agi de bonne foi, se fit concéder par MM. de Denonville et Bochart Champigny, le 16 avril 1687, l'étendue de terre non concédée entre la concession des Ursulines (Sainte-Croix) et celle de la veuve Duquet (la Bassinière) ou, aux termes mêmes de l'acte de concession, la quantité de soixante-quatorze arpents de terre de front sur le dit fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, sur deux lieues de profondeur, en cas qu'elles ne soient concédées à d'autres les dits soixante-quatorze arpents tenant d'un côté aux terres des dites Dames Religieuses Ursulines, et de l'autre côté la veuve Duquet.

Amyot Villeneuve devait jouir de la dite concession à toujours, en fief et seigneurie, au lieu et place de la concession à lui faite par M. Talon le 3 novembre 1672 (12).

La concession accordée à Mathieu Amyot Villeneuve par MM. de Denonville et Bochart Champigny le 16 avril 1687 fut ratifiée par le roi le 1er mars 1688. Cette ratifi-

---

(11) Benjamin Sulte, *Histoire des Canadiens-Français*, tome V, p. 58.

(12) *Pièces et documents relatifs à la tenure seigneuriale*, p. 320.



cation fut enregistrée au Conseil Souverain le 28 février 1689 (13).

Si Mathieu Amyot Villeneuve avait réellement l'intention de mettre sa seigneurie en valeur, il ne pût exécuter son projet car il mourut avant même que son titre de concession fût enregistré par le Conseil Souverain.

Décédé à Québec le 18 décembre 1688, il fut inhumé le lendemain dans le cimetière paroissial.

Mathieu Amyot Villeneuve avait épousé à Québec, le 22 novembre 1650, Marie Miville, fille de Pierre Miville, maître menuisier, et de Charlotte Maugis (14).

Mathieu Amyot Villeneuve, qui avait peiné toute sa vie pour élever et établir convenablement sa nombreuse famille, laissait à sa mort plus de dettes que de biens. Sa courageuse veuve se mit à l'oeuvre aidée de ses fils pour payer les dettes de sa communauté afin de garder pour ses enfants la seigneurie accordée à son mari et les terres qu'il avait défrichées dans la seigneurie de Maure. Elle réussit à payer une bonne partie de ses dettes. Treize ans après la mort de son mari, toutefois, il lui restait encore plus de 700 l. de dettes à acquitter. Pressée par ses créanciers, incapable de les satisfaire avec les maigres revenus de ses terres, elle se décida à vendre ses propriétés. En janvier 1701, elle présentait une requête au lieutenant-général de la prévôté de Québec pour obtenir la convocation d'une assemblée de famille dans le but d'autoriser la vente de sa seigneurie, de ses terres de Saint-Augustin et d'une propriété que ses enfants possédaient à la basse-ville de Québec du chef de leur grand'mère, Anne Convent.

L'assemblée de parents, présidée par le lieutenant-

---

(13) Insinuations du Conseil Souverain, cahier 2.

(14) Contrat de mariage devant Guillaume Audouard, notaire à Québec, le 19 novembre 1650.



général de la prévôté, eut lieu le 23 février 1701. Marie Miville fut autorisée à vendre sa seigneurie de la Pointe-aux-Bouleaux, ses terres de Saint-Augustin et la propriété de ses enfants à la basse-ville de Québec à condition que le produit de ces ventes servirait à indemniser les créanciers.

Le 5 avril 1701, la veuve Mathieu Amyot Villeneuve vendait la seigneurie de la Pointe-aux-Bouleaux à Robert Choret, maître charpentier, de Québec, pour le prix et somme de quinze cents livres (15).

Cette vente permettait à Marie Miville de satisfaire tous ses créanciers, mais elle amena avec son fils aîné, Charles Amyot, un procès qui lui causa tant de soucis qu'elle en mourut quelques mois plus tard. Transportée à l'Hôtel-Dieu de Québec, elle y décéda au mois de septembre 1702 (16).

P.-G. R.

---

(15) Acte de vente devant Charles Rageot, notaire à Québec, le 8 avril 1701.

(16) Par un acte de Lepailleur du 4 septembre 1702 nous voyons que Marie Miville est dangereusement malade à l'Hôtel-Dieu de Québec. Un acte de LaCetièrre du 11 septembre 1702 dit de Marie Miville qu'elle est *défunte*. Elle est donc décédée entre le 4 et le 11 septembre 1702. Nous ne trouvons l'acte de sépulture de Marie Miville ni à Québec ni à Saint-Augustin. Elle dût être inhumée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

---

## UN DISPARU

---

J.-G. BOISSONNAULT

---

Joseph-Gustave Boissonnault, né le 4 mars 1866 à Saint-Timothée (Beauharnois), admis au barreau en juillet 1895, décédé à Montréal le 8 mai 1909 et inhumé deux jours plus tard dans sa paroisse natale, a laissé des écrits de quelque valeur.

Il a signé plusieurs poésies de son nom dans le *Monde illustré* à partir de 1890 ; on lui doit un article sur l'oeuvre du peintre F.-X.-A. Rapin paru dans le *Monde illustré* de 1896, p. 591, et signé Gustave de Juilly, aussi un article dans l'*Echo des Jeunes*, vers 1895, signé Paul de Varès que le critique Abder Halldena commenté dans *Nouvelles études de littérature canadienne*.

E.-Z. M.



## LE DOCTEUR LIVERIGHT PIUZE

---

Liveright Piuze était né à Varsovie, en Pologne, le 2 février 1754, du mariage de Daniel Piuze et de Dorothee Becker.

Daniel Piuze étant décédé peu d'années après la naissance de son fils Liveright, sa veuve se remaria. Le jeune homme, qui ne s'accordait pas avec son beau-père, s'embarqua pour les Etats-Unis. Après bien des aventures, il s'établit comme pharmacien à Philadelphia, état de Pensylvanie.

Au commencement de la guerre de l'Indépendance, Liveright Piuze s'engagea dans l'armée américaine comme assistant-chirurgien.

Des amis le sollicitèrent à laisser le service médical de l'armée pour aller tenter fortune dans la vallée du Mississipi.

Après bien des déboires et des infortunes au milieu desquels il faillit perdre la vie plusieurs fois, il fut fait prisonnier par une tribu sauvage qui le remit au commandant anglais de Niagara.

Ce dernier le fit transporter comme prisonnier de guerre à Chambly, puis à Montréal et de là à Sorel.

Après avoir travaillé pendant quelques mois sur des vaisseaux qui naviguaient de Montréal à Québec, il obtint enfin sa liberté, et décida de s'établir au pays.

Le 12 novembre 1788, Liveright Piuze obtenait une licence pour "pratiquer la profession d'apothicaire avec l'obligation d'appeler à son aide des médecins dans les cas sérieux". Cette licence lui permettait de saigner, d'arracher des dents, mais rien de plus.

Un an plus tard, le 16 décembre 1789, lord Dorchester accordait à Piuze une licence pour exercer la profession de chirurgien et apothicaire.

Liveright Piuze s'était établi à la Rivière-Ouelle et c'est là qu'il pratiqua jusqu'à sa mort, arrivée le 22 avril 1813, à l'âge de 59 ans.



Il avait épousé à Sainte-Anne de la Pocatière, le 14 novembre 1786, Marie-Anne Aubut, fille de Jérôme Aubut, maître-arquebusier, et de Barbe Décoteaux.

Madame Piuze décéda à la Rivière-Ouelle, le 6 décembre 1853, à l'âge de 83 ans et 9 mois.

De leur mariage naquirent plusieurs enfants, entr'autres :

1o—Jean-Rémi Piuze né à la Rivière-Ouelle le 18 septembre 1787. Notaire. Marié à Geneviève Couturier. Décédé à Sainte-Anne de la Pocatière le 13 juillet 1867.

2o—Thérèse-Esther Piuze née à la Rivière-Ouelle le 20 janvier 1789.

3o—Emilienne Piuze née à la Rivière-Ouelle le 23 janvier 1790. Mariée à André Boucher.

4o—Priscille Piuze née à la Rivière-Ouelle le 31 août 1791.

5o—Ad.-Maximin Piuze né à la Rivière-Ouelle le 20 octobre 1792.

6o—Edouard-Ferdinand Piuze né à la Rivière-Ouelle le 25 mars 1794. Médecin à la Rivière-Ouelle.

7o—Ernest-Edmond Piuze né à la Rivière-Ouelle le 10 mars 1796. Marié, le 7 octobre 1835, à Anastasie Emond, veuve de Laurent Gagnon.

8o—Norbert-Sigismond Piuze né à la Rivière-Ouelle le 3 avril 1798. Marié, le 7 janvier 1834, à Flore Letellier.

9o—Christine-Louise Piuze née à la Rivière-Ouelle le 31 janvier 1800. Mariée à Nicolas Boucher.

10o—Sophie-Henriette Piuze née à la Rivière-Ouelle le 4 mars 1802. Mariée à Jean-Baptiste Garon.

11o—Arthur-Cyrille Piuze né à la Rivière-Ouelle en 1804.

12o—Rodolphe Piuze né à la Rivière-Ouelle le 7 mai 1806. Marié à Sophie-Claire Varin.

13o—Léocadie-Zoé Piuze née à la Rivière-Ouelle le 3 mai 1809. Mariée à Joseph Miville.

14o—Théodore-Anthime Piuze né à la Rivière-Ouelle le 29 avril 1811. Marié à Marie-Julie D'Auteuil.



RECIT DES AVENTURES DE LIVERIGHT  
PIUZE, MEDECIN, ECRIT PAR LUI-  
MEME ET TRADUIT DE L'AN-  
GLAIS PAR J.-R. PIUZE

Je naquis à Varsovie, en Pologne, le 5 de février 1754. Mon père était aussi natif de cette ville. Ma mère naquit à Dantzick, ville de la Prusse. Mes aïeux paternels étaient de Saxe, en Allemagne; ils vinrent en Pologne après l'élection et le couronnement d'Auguste Ier. En 1763, après le traité de la paix (d'Hubertsbourg) le roi Auguste III s'en retournant dans ses Etats électoraux, mon père, alors à son service, fut contraint de l'y suivre.

J'avais deux frères, dont l'aîné avait été envoyé quelques années auparavant à Lupsick, chez un des parents de mon père, qui était marchand. Quand mon frère eut fini son apprentissage avec lui, il s'en alla à Amsterdam, capitale de la Hollande, d'où il partit pour les Indes Orientales. Ayant résidé à Dresde, demeure ordinaire de l'Electeur, l'espace d'un peu plus d'un an, mon père, suivant l'ordre de la Providence, mourut laissant après lui trois garçons et une fille.

Comme ma mère avait droit à une pension, elle fut par ce moyen, ainsi que par l'avantage de sa part dotale, mise en état de se procurer une honnête aisance.

La succession de mon père, qui se montait à près de 6,000 *rick* (dollars ou piastres), fut partagée également entre ses quatre enfants, auxquels on nomma un tuteur; ma mère aimant mieux s'en tenir à sa part dotale, qui valait 1,500 ducats.

A l'âge de treize ans, je fus mis en apprentissage chez un des proches parents de mon père qui était chirurgien de l'Hôpital-Général. Mais sa charge et ses occupations ne lui permettant point de prendre soin de moi comme il l'aurait dû, je fus presque toujours confié à d'autres personnes, spécialement à celui qui avait la direction de la pharmacie.

Quelques mois avant que mes cinq années d'apprentissage fussent expirées, je reçus de Batonia (Indes Orientales) des nouvelles de mon frère.



Il me fit de cet endroit une description si avantageuse, et ceci joint aux merveilles que j'en avais souvent entendu raconter, excita en moi le désir de l'y aller trouver, et de chercher fortune à mon tour, aussitôt après l'expiration de mon apprentissage. Mon frère m'annonçait qu'il possédait déjà une certaine fortune.

Je fis consentir mon tuteur à me fournir de l'argent et des billets d'échange, qui, d'après la recommandation de mon frère, devaient servir à payer les frais de mon voyage, et à acheter les effets nécessaires à un aventurier. De plus, le vaisseau l'*Elbe* fut chargé d'un paquet de marchandises manufacturées dans le pays, et que je trouvai en sûreté à mon arrivée à Amsterdam.

Tout était prêt pour mon départ, j'avais déjà été placé sous les soins et la direction d'un homme qui se proposait de chercher fortune et de la faire avec moi (ce sont ses expressions) et pour qui mon tuteur avait une estime toute particulière, à cause de sa probité généralement bien connue, lorsque le sort fit tomber entre mes mains la somme de 500 *rick* (dollars ou piastres), que j'avais gagnée à la loterie; cette somme jointe à une autre somme de 500 piastres en argent et lettres d'échange, et à 100 autres piastres en effets ou marchandises qui me furent envoyés par le susdit vaisseau l'*Elbe*, me firent que j'étais capable de faire fortune, comme aventurier.

M'imaginant être un grand favori de la fortune, je quittai Dresde le 17 de septembre 1772, prenant congé de tous mes amis et connaissances à l'exception de ma mère, avec laquelle je n'avais pas été en bonne intelligence pendant quelque temps, de ce qu'elle avait pris un second mari qui, je pensais, allait dépenser sa petite fortune; et parce que je n'avais pas de respect pour mon second père; je savais de plus qu'elle s'opposerait à mon départ et me retiendrait auprès d'elle. Accompagné de mon espèce de gouverneur, je pris la poste et arrivai en peu de jours à Leipsick, où nous séjournâmes quelque temps, afin de visiter cette ville si réputée pour le commerce, et son université; après y avoir dépensé follement quelques ducats nous prîmes encore la poste pour nous rendre à Fr... où je pensais acheter les effets qui m'étaient nécessaires pour mon voyage. Mais nous n'avions pas fait la moitié du chemin que la fortune commença à s'aigrir contre moi. Nous étions rendus à Fictt, où à cause d'un rhume que j'avais contracté nous nous proposâmes de rester quelques jours. C'est là que le malheur vint me visiter. Mon rhume s'accrut et se changea en une fièvre violente. Mon espèce de gouverneur profita



aussitôt qu'il put de ces circonstances pour faire sa fortune. Comme c'était lui qui avait soin de moi et de mes effets, il avait la liberté de faire ce que bon lui semblait. Mon hôte voulut aller quérir un médecin, mais mon guide préféra aller lui-même, à la poste la plus proche, en chercher un, qui était en grande renommée. Il avait auparavant guetté l'occasion de s'emparer de mes ducats, de mes lettres d'échange et d'autres effets de valeur, sans me laisser un seul dollar pour me secourir. Avant que j'eusse repris mes sens, ce qui n'arriva que le quatrième jour après son départ, il eut le temps d'employer les lettres d'échange à Fr... et de s'enfuir; vérifiant ainsi ses paroles: "qu'il voulait faire sa fortune avec moi."

Quoique mon hôte apprît le jour suivant qu'il avait pris la poste, il ne put cependant pas pénétrer son intention, ou plutôt sa coquinerie, voyant que mon portemanteau et mon coffre étaient aussi pesants qu'à l'ordinaire. Dans l'intervalle, cependant, mon hôte avait envoyé quérir un médecin de l'endroit, pour me soigner. J'eus le bonheur de guérir de mon rhume. Aussitôt que je m'aperçus de la fourberie de mon conducteur, j'envoyai à sa poursuite; j'écrivis aussi à Fr... pour qu'il ne payât point les lettres d'échange; mais ce fut en vain. Ce fut ainsi que je fus traité par un homme qui, non seulement, devait me servir de compagnon de voyage, mais encore, en quelque sorte, être mon guide. Je m'aperçus, alors, que celui qui s'expatrie pour tenter fortune, trop enchanté de futiles espérances, se voit souvent frustré dans ses calculs; c'est ce que j'ai éprouvé dans tous mes voyages. Tantôt la fortune nous sourit, mais on n'en sait point profiter, tantôt elle nous fuit, au moment où nous comptons le plus sur ses faveurs.

Me voyant ainsi abandonné par elle, dans un pays étranger, sans un seul ami qui pût me procurer les moyens pécuniaires, je commençai à faire des réflexions sur ma mère et sur son mécontentement.

Livré à une espèce de désespoir pendant quelques jours, j'eus le bonheur de rencontrer une vieille matrone, la veuve de mon parrain, qui avait quitté la Pologne, en même temps que mon père, et qui était venue passer ses jours avec ses parents. Elle eut la bonté de me prêter 50 *rick* (piastres), à condition que je lui en laissasse trois fois la valeur en effets. Par ce moyen, je pus subvenir à mes dépenses et continuer ma route jusqu'à Fr... où j'appris que mon compagnon de voyage avait fait acquitter mes lettres d'échange. De là j'écrivis à mon tuteur et à ma mère, priant le premier de m'envoyer une lettre d'échange dont le montant



pût couvrir mes frais de voyage, car je ne perdais point l'espoir et le désir de voir mon frère. Je fus étonné de la générosité de mon tuteur qui m'envoya des lettres d'échange au montant de 400 *rick*, me recommandant d'acheter les effets dont j'ai déjà parlé. Je reçus aussi une lettre de ma mère : on peut aisément se figurer qu'elle ne pouvait contenir que de vifs reproches et de sages enseignements dont je ne me serais trouvé que mieux par la suite si j'en eusse fait le cas qu'ils méritaient.

Le temps de faire l'achat de mes effets étant passé, j'échangeai mes lettres dans l'intention de poursuivre mon chemin. Mais un autre accident vint, la veille de mon départ, le retarder et m'enlever encore la plus grande partie de mon argent et de mes lettres d'échange. Durant mon séjour, en cet endroit, j'avais fait des connaissances hors de raison pour moi, qui m'entraînaient quelques fois dans des parties de plaisir de toute sorte. Dans une de ces occasions, il survint une querelle entre un de la partie et moi. C'était le fils d'un riche citoyen de l'endroit, qui, par les conseils des autres camarades, crut que notre différend ne pouvait être vidé autrement que par un duel. Nous nous battîmes, et je le blessai légèrement. Le bruit parvint aux oreilles de son père qui me fit paraître devant un magistrat et conduire en prison. Pour aggraver ma position et profiter de l'avantage que leur donnait ma qualité d'étranger, on me trompa et on me dit que mon adversaire avait reçu une blessure dangereuse. Je demeurai dans cette erreur jusqu'à ce que un commis de la maison à laquelle étaient adressées mes lettres d'échange vint m'en tirer. Cependant, le père de mon adversaire pensa me tenir renfermé quelques temps, et peut-être me forcer à lui payer un dommage considérable. Ces nouvelles étaient pour moi aussi mauvaises que bonnes. On m'apporta enfin un compte de frais, qui, acquitté, m'ouvriait les portes. La crainte seule d'un plus long emprisonnement, me fit consentir comme un étourdi, à payer un compte aussi élevé. Mais que pouvais-je faire ? Je n'eus pas le bonheur de voir, dans ma prison, les amis et les avocats que je vis après ma sortie ; lis me dirent alors qu'ils étaient surpris que j'eusse payé un compte aussi injuste ; mais en eussé-je été quitte pour rien, ils auraient peut-être été plus surpris encore : cela n'arrive-t-il pas fréquemment ?

C'est avec un plaisir extrême que je me vis enfin en liberté. Je résolus d'être plus prudent à l'avenir, et après un séjour de peu de durée, je m'embarquai le 15 d'avril 1773, à bord d'un vaisseau qui faisait voile vers Cl. . . . .



Ici encore, m'attendait une autre facheuse aventure. Comme je débarquais, deux individus qui avaient l'air de gentilshommes m'abordèrent, s'informèrent poliment d'où je venais, où j'allais ; ils me firent plusieurs autres questions auxquelles je répondis autant que je le crus convenable, me rappelant de l'avis qu'un ami m'avait donné de me défier d'une espèce de voleurs d'enfants, au service de la Compagnie des Indes, à laquelle ils expédient les enfants dont ils ont pu s'emparer. L'un des deux personnages me fit entendre qu'il était de la même ville que moi, et qu'à cause de cela, il voulait bien me rendre service. En sa qualité d'ami, qu'il se donna, il me conseilla de me défier de ces gens mêmes dont il faisait parti, m'offrit de loger avec lui, et me conseilla de m'embarquer à bord de son vaisseau qui devait faire voile sous peu. J'acceptai volontiers ses offres, le prenant en réalité pour un de mes concitoyens. Il eut la complaisance de prendre soin de mes effets, et donna le soir une espèce de bal ou fête ; j'y bus tant de vin du Rhin et je perdis si bien l'usage de ma raison que le lendemain au matin, je trouvai mes poches vides ; et en regardant autour de moi, je me vis au milieu de pauvres misérables. Je crus rêver. Ces gens me dirent qu'ils s'étaient engagés à servir aux Indes, et qu'ils avaient été confinés dans ce lieu, afin que les contracteurs n'eussent à craindre aucune fourberie lors du départ.

Je priai celui qui m'apporta à déjeuner de faire venir celui qui s'était dit mon concitoyen ; il me répondit qu'il était impossible de le trouver. Je fus alors convaincu qu'on m'avait réellement dupé. Une telle situation pouvait bien me causer une espèce de désespoir. Par hasard, j'aperçus à travers un trou près d'une allée un homme que j'avais connu à Dresde ; je l'appelai par son nom ; il se retourna pour voir d'où venait la voix qui lui parlait. Lui ayant exposé mon affaire, il me promit qu'il reviendrait au bout de quelques minutes, ce qu'il fit accompagné d'un connétable. S'étant informé de moi, on lui dit que la personne qu'il cherchait n'y était point ; il insista pour faire des recherches, et à la fin me trouva. Je fus ainsi retiré de l'endroit où j'avais été confiné et je reconnus à quelle espèce de gens appartenaient ceux qui s'étaient donnés pour mes concitoyens : ils étaient simplement ce qu'on appelle des **VOLEURS D'ENFANTS**. Ils pouvaient se défendre en protestant qu'ils étaient tombés dans le même piège. On me rendit mon portemanteau, mais je perdis entièrement l'argent qu'on m'avait enlevé ; il représentait la valeur de 10 ducats.



Etant encore sorti d'un nouveau piège, je pris la poste jusqu'à N. où je m'embarquai à bord d'un vaisseau qui partait pour Amsterdam. Je trouvai en arrivant que la flotte des Indes en était partie. Je me voyais donc obligé ou d'attendre jusqu'à l'année suivante, ou de prendre passage à bord de quelque vaisseau qui devait faire voile sous peu de jours. Comme il n'était pas absolument certain qu'il en dût partir et qu'en même temps ces navires ne me convenaient pas à l'extrême, je fis une promenade à Rotterdam. J'y trouvai plusieurs vaisseaux des colonies anglaises, qui attendaient un grand nombre d'émigrés allemands. Je fis bientôt la connaissance de quelques marchands et autres personnages employés aux stations ou postes d'émigration. On me dit des choses si avantageuses de l'Amérique, que le désir de voir les colonies américaines s'éleva en mon esprit. Comme il se présenta l'occasion d'avoir de l'emploi à bord d'un de ces navires, pour la somme de 20 louis argent courant de Pensylvanie, avec l'avantage de retourner à Londres. Je fus bientôt décidé ; mais j'avais l'intention de revenir à l'automne à Londres et de là passer en Hollande. Pourtant mon retour à Amsterdam fut indispensable ; j'y allai et arrangeai tellement mes affaires que je revins dans l'automne. Ici je ne dois pas oublier de dire que le sort vint me dépouiller de presque tout ce qui me restait d'argent.

De retour à Rotterdam, je fis mes préparatifs de voyage, emportant des rafraîchissements qui englutirent au profit des marchands une bonne partie de mon salaire. Le 3 juillet 1773, nous mîmes à la voile, ayant à bord plus de 300 émigrés, y compris les femmes et les enfants, et nous arrivâmes en peu de jours à l'île de Wight, en Angleterre, où le vaisseau prit ses provisions pour le voyage qui ne fut signalé par rien de remarquable, si ce n'est que nous eûmes à subir plusieurs violentes tempêtes et que nous perdîmes deux vaisseaux qui nous accompagnaient. Ces deux vaisseaux qui furent probablement perdus puisque nous n'en entendîmes jamais parler portaient environ 600 à 700 émigrés. Il est digne de remarque que notre vaisseau ne perdit que 6 à 8 passagers parmi les hommes et environ 12 enfants, dont la plupart mourut de la petite vérole, tandis qu'un autre vaisseau sur 450 passagers en perdit près de la moitié, et un second près de 100. La conservation des passagers sur notre vaisseau peut être attribuée à un vin dont on faisait usage sans relâche. Arrivé à environ 60 milles de Philadelphie, notre vaisseau jeta l'ancre pour faire la quarantaine, et 4 jours après les deux autres vaisseaux nous joignirent et mirent de même à l'ancre. Comme à bord d'un de ces



vaisseaux se trouvaient des malades, et point de chirurgien, on me pria d'aller les visiter. Je crois que ce furent ces visites qui me firent contracter une maladie semblable à une fièvre ardente et qui faillit causer ma mort. Je m'imaginai que notre vaisseau était une île verte où je devais me rendre. J'essayai même d'y aller, emportant avec moi tous mes papiers d'une certaine importance et quelques effets de valeur. Trouvant difficile de descendre avec mon paquet, mais résolu de mettre à exécution ma prétendue évasion (car je me pensais en une espèce de prison) je jetai d'abord mon paquet, et je descendis aisément. Si la Providence ne m'eût envoyé ce bon cuisinier, j'étais certainement perdu ! En effet, le bruit que fit mon paquet en tombant, attira l'attention du cuisinier qui voulant en connaître la cause s'avança et m'aperçut dans mon inconsciente tentative. Il me sauva, mais, mes effets furent perdus et on ne fit rien pour les retrouver. Le vaisseau ayant été visité et aucune maladie contagieuse y ayant été découverte, on lui permit de continuer sa route. Nous arrivâmes à Philadelphie après un voyage de 83 jours.

Ma maladie m'avait tellement abattu que je restai dans un état de langueur pendant plus de trois mois, ce qui m'empêcha de retourner à Londres, et conséquemment me frustra de mon dessein de me rendre à Amsterdam. Je ne dois certainement pas passer sous silence la généreuse et extraordinaire hospitalité de cette province (Philadelphie) alors dans un état florissant. Il me sembla que les Européens s'étaient pour ainsi dire rendus naturels ce pays, et avaient adopté les moeurs et les coutumes qui rendaient alors ce peuple remarquable. On prit soin de moi, et l'on fit tout ce qu'on pût pour rétablir ma santé, de même que si j'eusse été un de leurs parents. Je n'oublierai pas non plus la manière avec laquelle on accueillit ces pauvres familles émigrées. Je puis les distribuer en trois classes : la première comprenait ceux qui avaient payé leur passage à Rotterdam, naturellement ceux-là étaient complètement libres de faire ce que bon leur semblait et d'aller où ils voulaient. La seconde était composée de ceux qui n'avaient pas satisfait aux frais de passage ; c'est pourquoi on mit en vente leurs services et on les engagea devant le maire pour un certain nombre d'années suivant leurs conditions et états. La troisième classe était celle des enfants qui furent engagés jusqu'à leur majorité. Quoique ce genre de trafic et de commerce de Chrétiens me parut horrible, vu le peu de différence qui existait entre la vente des esclaves et celle des malheureux émigrés, je vis bien cependant que malgré leur servitude, leur sort était préférable à celui de leurs



compatriotes qui jouissaient de leur liberté. En effet, tandis que les premiers devinrent pour la plupart capables de vivre à leur aise les autres restaient généralement dans la pauvreté, parce qu'ils ignoraient la langue et qu'ils étaient dépourvus d'amis et d'emploi ; de sorte que l'espèce d'esclavage de la 2e classe, loin de lui être désavantageuse, la mettait au contraire en état d'apprendre la langue du pays, et de se procurer par sa bonne conduite, des amis qui pussent l'aider à se faire un établissement. Il est bon de se rappeler que mon état de langueur empêcha mon retour à Amsterdam, comme je me l'étais proposé à mon départ. Mes concitoyens me persuadèrent de demeurer dans un pays aussi heureux et aussi florissant que celui-ci, me dissuadant d'aller aux Indes, me faisant une description horrible des dangers de la mer, de la longueur extrême du voyage et m'exposant le grand risque que je courais de ne jamais revenir vivant en Amérique. Ils allèrent jusqu'à me promettre de faire tous leurs efforts pour m'établir avantageusement dans le pays. Je consentis volontiers à toutes leurs propositions et convins de la justesse de leur raisonnement, dans un temps où mon esprit était si faible que je ressemblai à une personne qui ne fait que rêver. Je ne citerai qu'un exemple pour le démontrer. J'accompagnais l'interprète avec tout le peuple chez un juge de paix où chacun prêtait le "serment de fidélité" au roi Georges III en levant les mains (pour plus de rapidité) je levai aussi les miennes, sans savoir pourquoi.

Malade comme je l'étais, je me mis en société avec un certain M. . . G. . . . pour tenir un magasin nouveau d'apothicaire. Nous importâmes donc immédiatement pour cet effet des drogues au montant de 2000 louis ou à peu près. En peu de temps je m'attirai l'estime du public en sorte qu'il semblait que mes affaires étaient en bon chemin, et je pouvais dire que la fortune commençait encore une fois à me sourire. Mais en étourdi je prêtai l'oreille à des mauvais conseils dont la conséquence fut d'abord la rupture de toute relation entre nous, puis une dissolution complète. La cause de tout ceci n'était autre chose qu'un certain avantage qu'avait pris sur moi le dit M. G. dans l'acte de la société, et dont je m'étais aperçu dans le temps ; ce qui, joint aux avis et conseils de ceux qui cherchaient leur intérêt dans ma perte, me fit demander une dissolution. Je l'obtins sans recourir à la justice. Mais ce en quoi j'espérais trouver le salut, fut justement la cause de ma perte et de ma ruine. Le dit M. produisit un compte de frais, et je fus condamné à payer cette somme qui se montait à environ 60 louis. Ces 60 louis fu-



rent employés à payer les dépenses d'un laboratoire et de tous les instruments nécessaires et que j'avais moi-même achetés ; sans compter d'autres dommages inattendus dont le paiement m'aurait fort embarrassé si un ami ne m'eut avancé 100 louis, somme plus que nécessaire. Ce dernier n'avait d'autre dessein en me rendant ce service, que de m'engager à former avec lui une société de même nature, mais les troubles qui venaient de s'élever en empêchèrent la réalisation. Si j'eusse consenti à me laisser duper ainsi, je m'aperçus par la suite que je serais devenu propriétaire des autres biens de mon associé car il mourut bientôt laissant une jeune veuve qui avait le dessein de me rappeler, mais qui fut conseillée de disposer du tout. Après avoir gagné cette espèce de procès et me trouvant ensuite trompé par la rupture d'un engagement nouveau pour moi, je me fis des pratiques dans le pays, sur la rivière Susquehannah, où je réussis si bien, que dans l'espace de 9 mois, je pus rendre à mon ami, les 100 louis qu'il m'avait prêtés. Je demurai en cet endroit jusqu'en décembre 1776, et durant mon séjour, j'eus le bonheur d'acheter une petite plantation de la valeur de 250 louis, de manière que je n'avais plus à me plaindre de la fortune, ni n'avais aucune raison d'être ingrat envers la Providence. Je me plû tellement dans ma position actuelle, qu'au lieu de songer à aller aux Indes et de m'exposer dans un autre voyage à l'autre extrémité du globe, je n'eus plus qu'une idée celle de vivre heureux dans ma nouvelle patrie.

J'étais sur le point de jouir de cet état, qu'on appelle celui du bonheur, quand j'en fus empêché par l'évènement de cette malheureuse rébellion, qui non seulement me dépouilla par la suite de tout ce que la Providence m'avait donné, mais encore me fit endurer les plus grandes calamités que l'homme puisse subir.

L'esprit de révolte était tel que tout le monde était obligé ou de se joindre à la milice ou de souffrir les plus grande cruautés. Ce fut cette appréhension ou plutôt cette contrainte qui me fit joindre la milice (assemblée dans le mois de décembre). Je le fis en dépit de ma prétendue neutralité et tout en prétendant garder ma foi au roi, mais m'y croyant d'un autre côté obligé d'agir comme je le faisais par reconnaissance pour les **QUAKERS** qui avaient exercé envers moi la plus grande libéralité. En conséquence de cet enthousiasme général pour la milice, je ne fus point le seul que le hasard contraignit de combattre pour "**LEURS DROITS ET LEURS PROPRIETES**". Il est bon de remarquer qu'ayant fait l'achat d'une petite propriété, j'étais en quelque sorte forcé de



m'incorporer dans la milice, sans cependant être obligé de me mettre sous les armes, mais seulement de lui rendre les services qu'il était en mon pouvoir de lui rendre comme médecin, pendant la durée du service. A notre arrivée à Philadelphie, je fus libre ou de suivre les soldats au camp, ou de prendre soin d'un certain nombre de malades de notre bataillon qui s'en retournaient. Je préférerais la dernière de ces occupations. Durant ce service, je contractai la maladie qui régnait alors, et dont je faillis être la victime. Après mon rétablissement, je m'aperçus d'une perte que j'avais faite : mon cheval, par accident, s'était cassé une jambe. Pendant ma maladie, j'étais soigné par le Dr Ph. C., doyen chirurgien de l'Hôpital Général d'alors, avec qui, j'avais fait connaissance durant mon séjour dans cet endroit. Il me sollicita alors d'entrer dans le service de l'Hôpital-Général, ce que j'agréai volontiers, trouvant ainsi moyen de m'exempter des appels de la milice. Je puis observer que l'Hôpital-Général était alors dans un tel état de ruine et de délabrement que plusieurs des maisons abandonnées par les TORIÉS (nom que donnait les rebelles aux loyalistes) furent employées par l'Hôpital. Comme six de ces maisons étaient sous les soins du Dr Ph. C., je devins son assistant, et en raison de sa trop grande occupation, j'eus presque seul, la direction de tout l'établissement, à l'exception d'une seule de ces maisons qui fut laissée sous les soins de mon assistant. Pour me donner une preuve de sa satisfaction pour mes soins attentifs, il me recommanda encore au directeur général, à l'époque où son établissement (Hôpital) lui fut enlevé, pour récompenser ses soins inaltérables qu'il avait sans cesse prodigués, à un si grand nombre de malades, pour le récompenser, dis-je, par une position plus lucrative et plus honorable. En conséquence de cette recommandation je pus continuer mes services dans l'Hôpital-Général du département de l'Ouest, ce qui me fut d'autant plus agréable que j'espérais trouver une occasion convenable de voir ce pays si renommé que traverse le Mississipi, et où l'on s'attendait que la fureur de la guerre ne pénétrerait jamais, et qui serait pour moi une paisible retraite. Arrivé au quartier général après un voyage long et pénible, il me sembla que la Providence m'était très favorable. D'abord le Congrès m'accordait trois piastres par jour comme assistant de l'Hôpital ; en second lieu je recevais six piastres par jour pour le service de 8 chevaux au service du Congrès ; c'est-à-dire 4 chevaux à chariot, avec leurs chariots et pour chacun desquels je recevais une piastre, et 4 chevaux de bât pour lesquels on me donnait une demi piastre par jour (50 cents). En troisième lieu



j'en gagnais quatre autres ou à peu près par ma pratique privée. Mais il est bon de remarquer qu'alors 50 piastres du Congrès pouvaient valoir 8 dollars. Par conséquent mes revenus pouvaient se monter sans comprendre ceux de ma plantation à 3 piastres d'Espagne, par jour. Il était facile de dépenser dans quelques jours une rame entière de papier-monnaie, et le pauvre soldat pouvait dépenser dans une soirée sans faire d'extravagance la paye qu'il recevait tous les mois. Je me vis ainsi assez heureux jusqu'à l'arrivée d'un certain Eliezar Dvs (Davis) personnage que l'on prit pour un espion, qui disait avoir beaucoup de parents et amis sur le Mississipi où il devait aller. Ce gentilhomme jouissait d'une assez large liberté, lorsqu'un certain Cnd W. G. G. arrivant de Philadelphie, en route pour la Nouvelle-Orléans, prêta serment que Davis était un intendant du département des Sauvages à Pensacola, ou à la Floride, et qu'il le soupçonnait d'être un espion. Sur cette déclaration, ce trop malheureux gentilhomme fut confiné dans la chambre d'un officier, dans les casernes avec une sentinelle à la porte. Comme ma chambre était près de la sienne, j'avais occasion de le voir fréquemment, et j'appris de lui qu'il avait rencontré le dit Cnd W. C. G. à la Nouvelle-Orléans où ils s'étaient querellés. L'un des deux n'ayant pu réussir à donner satisfaction à l'autre, il considérait alors cette fausse accusation comme un moyen dont son adversaire se servait pour se venger. Telle était du moins sa défense. Mais quant au motif qui l'avait amené dans cet endroit, et au véritable but de son voyage personne ne le connaissait, parce qu'il ne voulait jamais émettre le moindre mot sur ce sujet, se bornant à dire qu'il se rendait maintenant sur le Mississipi où il avait des connaissances. Bien que prisonnier, il ne manquait de rien qui pût rendre son emprisonnement agréable ; car sa manière de s'exprimer si distingué et sa politesse exquise lui attiraient l'estime de tout le monde. Quant à moi, je le visitai si souvent, et le charme qu'il produisit sur moi en me racontant les choses remarquables du Mississipi, fut si grand, qu'il devint commandant en chef de ma bourse. Il put si bien s'emparer de moi qu'il en avait tout ce qu'il voulait et je lui fournissais le papier-monnaie dont il pouvait avoir besoin. Sa situation était ainsi moins déplorable, je secourais aussi son domestique. Pour ces bons soins et ces avances, qui dans la suite se montèrent à sept cents piastres, il promit de me donner avec un bon titre, une grande portion de terrain sur le Mississipi, et de me protéger autant que le gouvernement pourrait le lui permettre. Sa conduite tout entière me le fit prendre pour un officier anglais de quelque



considération, et je mis la plus grande confiance en ses promesses et devins par là sa dupe. On me soupçonna alors de lui prêter de l'argent, Mais comme on ne pouvait en fournir de preuves, on ne fit rien et on me laissa à la guerre. Mais trouvant que je ne pouvais vivre en paix, je résignai ou plutôt abandonnai le service, dans l'intention de saisir la première occasion qui se présenterait de me rendre dans ce pays si vanté qu'on appelle le Mississipi. Hors du service, maintenant, toute mon occupation était de faire mes préparatifs de voyage, et comme il y avait une grande probabilité que M. D. serait bientôt mis en liberté, je lui proposai de l'accompagner partout où il irait, non seulement dans l'attente d'obtenir par son influence, la protection du gouvernement, mais aussi de recevoir la portion de terrain qu'il m'avait promise et autres faveurs. Mais cet espoir qu'il caressait lui fut bientôt enlevé, car plusieurs officiers qui appartenaient autrefois au Département Sauvage s'étant évadés, on le traita avec une grande sévérité et on me commanda spécialement de ne plus le visiter. Nonobstant ceci, il trouva le moyen de m'informer d'un complot qu'il tramait pour procurer son évasion et il comptait pour l'obtenir sur le dévouement de 200 soldats et loyalistes qui s'étaient engagés à le conduire partout où il désirait aller. Comme vers ce temps-là, on faisait un appel à la milice pour compléter les régiments de troupes régulières et que je courais le risque d'en faire partie, je me décidai à accompagner mon ami à tout événement. J'arrangeai mes affaires de telle manière que je pouvais espérer que ma petite plantation et mes autres propriétés ne tomberaient point entre les mains de mes ennemis. A cet effet je fis transport de ce que j'avais à un ami qui me donna un cautionnement par cent. J'avais le droit de reprendre possession de mes biens à mon option. J'échangeai mes autres biens pour de la fleur, des montres et autres articles. Je vendis mes deux chevaux de selle 1800 piastres, ce qui n'était point la moitié de leur valeur. Ayant chargé un bateau de fleur etc, nous attendîmes la nuit du départ. Nous choisîmes 20 soldats, sur 200 et M. D.-S. et moi embarquâmes sur le plus grand des bateaux. Nous croyant à l'abri de la poursuite de nos ennemis, nous profitâmes, le long de la route, des occasions qui se présentaient de tuer du gibier, afin de réparer l'indigence où nous étions de toute chair d'animal. Notre fuite fut ainsi considérablement retardée et une nuit nous fûmes dépassés sans que nous nous en aperçumes, par un parti de 40 hommes. Nous étions alors à une distance de 4 à 500 milles. Le lendemain matin nous continuâmes notre course dans la plus grande sé-



curité, mais grande fut notre surprise lorsqu'au détour d'une petite file nous aperçumes un bateau chargé d'hommes, qui venaient du même endroit que nous, et qui nous firent signe d'aller immédiatement à leur rencontre, nous menaçant de la mort si nous n'obéissions pas. Notre commandant M. D.-S. au lieu d'obéir donna ordre de gagner au plus tôt le rivage opposé, mais à peine nos hommes commençaient-ils à exécuter ce commandement que nous fûmes assaillis d'une décharge de mousqueterie qui blessa dangereusement M. D.-S. et quelques autres en tuant un de nos compagnons. Cependant nous prîmes terre. Quelques-uns proposaient de s'opposer au débarquement des ennemis, tandis que les autres combattaient fortement cet avis. M. D.-S. trancha la question en faisant remarquer, avec raison, que cette tentative pouvait être sans succès, et que nous courions le risque de périr. Alors tous s'enfuirent dans le bois ainsi que M. D.-S. quoique blessé. Tandis que tous mes camarades prenaient la fuite, je faisais tous mes efforts pour attacher notre bateau à un arbre, afin de l'empêcher d'aller à la dérive : car je me flattais encore de m'échapper. Pendant mon occupation, on déchargea sur moi environ 20 mousquets : ce fut par une espèce de miracle que je n'y fus point blessé. En conséquence de mon imprudence, je fus fait prisonnier le premier. Comme on me considérait comme le chef du parti, on me traita avec la plus grande cruauté. Ils se mirent cependant à la recherche de M. D.-S. et des autres et le succès de leurs démarches contribua en quelque sorte à adoucir ma position, car l'officier qui commandait le bataillon apprit que je ne pouvais être à la tête de mes camarades. On ramena la plupart des hommes de notre compagnie et on les conduisit au quartier général, à l'exception de 7 ou de 8 qui eurent le bonheur de traverser le bois et d'arriver au Mississipi. A notre arrivée au quartier-général, je fus traité encore avec toute la cruauté imaginable, me soupçonnant de nouveau, comme je l'ai dit déjà, d'être le chef du complot. On me montra deux poteaux traversés en forme de croix et on me dit que j'aurais bonne grâce à danser à leur milieu. Je ne compris point ce que voulait dire cette danse. Le jour suivant, nous fûmes tous amenés séparément devant un tribunal d'inquisition. Le résultat de cette INQUISITION fut qu'à tout moment, des citoyens de toute condition, aussi bien que des soldats furent mis aux fers. Le terrible tribunal n'eut pas même pitié d'un lunatique, que l'on accusait d'être un espion. Une cour martiale s'assembla ensuite pour porter les sentences ; un pauvre homme du nom de Val-t fut condamné à être pendu ; trois autres à être fusillés, et un grand nom-



bre subirent différents supplices. Quant à moi et d'autres loyalistes nous fûmes condamnés à vivre dans les fers, pendant la durée de la guerre et cela pour le seul crime de s'être associés à un parti de déserteurs. Le jour de l'exécution, un de ceux qui devaient être fusillés, obtint son pardon, lien qu'il fût un des chefs du complot, et sergent de la garde, au moment de l'évasion, tandis que d'autres coupables que lui subirent leur sentence. Le pauvre Val-t fut pendu au même endroit où l'on m'avait dit que j'aurais bonne grâce à danser. Je ne puis m'empêcher de faire quelques remarques sur le sort de cet infortuné Val-té qui, les circonstances m'en convinquirent, souffrit la mort innocemment sur les fausses accusations de quelques-uns de ceux qui avaient mis la main dans le complot, et qui pour couvrir leur trahison, sacrifièrent la vie d'un pauvre insensé, en l'accusant d'espionnage. Voici ce qui me porta à croire qu'il était un lunatique. Plusieurs jours avant son exécution, je le voyais se lever la nuit pour lire dans la Bible, sans lumière, et quand je lui demandais ce qu'il faisait, il me répondait qu'il se préparait à la mort par la lecture de quelques chapitres de l'Écriture, paraissant étonné de ce que je lui présentais qu'il ne pouvait voir sans lumière. Plusieurs personnes considérèrent cette conduite mystérieuse comme une marque de son innocence, mais ces circonstances ne purent le sauver de la mort. Au moment de disparaître sous la trappe, il déclara (comme il l'avait fait devant la cour martiale) il déclara, dis-je, aux spectateurs qu'il n'était point un espion, mais avoua qu'il avait déserté d'un régiment, que les auteurs de sa mort injuste proclameraient son innocence par la suite, et qu'il ne leur pardonnerait point à moins qu'ils ne lui demandassent pardon. Aussitôt un des accusateurs s'avança, et tombant à genoux, implora son pardon, le visage en pleurs, disant qu'il était persuadé de son innocence, et qu'il déplorait amèrement d'être la cause de son malheureux sort. Le condamné se tourna ensuite vers ses juges et leur reprocha leur injustice, ce qui accéléra le moment de son exécution. Telles furent les exécutions, les punitions, les emprisonnements, les troubles et les cruautés, les châtimens iniques que l'on fit subir à une foule de malheureux, et dont le récit formerait un volume, et dont la seule et véritable cause était le malheureux M. D.-S.

Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi, lorsque tout-à-coup une nouvelle tentative d'évasion, ourdie par les prisonniers, soldats et autres personnes fut découverte et échoua misérablement. Nos gardiens profitèrent de cette occasion pour nous traiter avec la plus affreuse cruauté. Un pareil



traitement joint au défaut de nourriture ne pouvait que nous exciter davantage à briser nos fers, même au péril de la vie, le plus tôt possible. La promesse d'aide et de secours que nous firent un grand nombre de soldats ainsi que quelques officiers réhaussa notre courage.

Matin et soir, nos gardiens visitaient nos fers, nous trouvâmes pourtant par l'entremise de quelqu'un de la garde, le moyen de nous procurer des instruments pour les rompre, pendant la nuit et nous enfuir enfin, du moins de la prison, au nombre de sept. Ce jour mémorable pour les grandes calamités que j'endurai, était le 7 et le 9 de décembre 1778. Munis de provisions pour deux jours seulement, et nous voyant frustrés dans l'attente d'un parti qui devait nous joindre avec des provisions, nous crûmes que l'intérêt de notre salut exigeait de ne point l'attendre plus que l'espace d'une heure. Durant ce temps, nous nous consultâmes pour savoir quel chemin nous offrait le plus de sûreté. Nous nous décidâmes de gagner le Mississipi, à pied, à travers les bois, en suivant le côté nord de la rivière. Mais comme il nous fallait faire un grand circuit dans le bois afin d'éviter un fort qui se trouvait le quartier général de cette partie du pays, non seulement, nous nous perdîmes, mais fûmes tellement engourdis par le froid en traversant plusieurs grands ruisseaux, que nous ne pûmes encore atteindre la rivière O. Nos provisions que nous jugions devoir nous servir deux jours, durèrent 6 jours. Déjà nos pieds atteints par le froid, nous forcèrent de ralentir notre marche. A notre départ nous nous étions pourvus d'un fusil et de munitions, comptant sur eux pour nous faire vivre par la chasse. Il nous fallut encore abandonner cet espoir. Le peu de gibier que nous aperçûmes était si farouche que pas un de nous ne put l'atteindre. La seule pièce de viande fraîche que nous rencontrâmes fut celle que nous donna un pauvre cheval, qui s'était vraisemblablement écarté d'un parti de guerre, qui, quelques mois auparavant avait tenté une expédition contre quelques villages sauvages sur la rivière Al-a. Cette fois notre fusil nous fut utile. Mais le pauvre animal était si maigre, que sa chair ne nous dura que 3 jours. Dans une pareille situation, la plupart de mes compagnons devinrent si faibles, qu'ils ne pouvaient plus marcher. Moi seul et deux autres conservions assez l'usage de nos jambes, pour espérer atteindre le but de notre voyage. Nous décidâmes donc de gagner tous trois la rivière Al-a pour chercher du secours dans un village sauvage, que l'on disait près de là, tandis que le reste de notre troupe attendait là notre retour. Je partis donc, en compagnie de Buckley Doneven Senior. Quoique nous ne fissions que 4 milles



par jour, je devins au bout de deux jours de marche, absolument incapable de faire un pas, de sorte que je fus obligé de demeurer en arrière et d'attendre à mon tour l'arrivée du secours. Je n'avais rien pour me rafraîchir ou apaiser ma faim. Je fis un feu que j'entretins de mon mieux, surtout pendant la nuit, pour empêcher l'approche des loups, qui m'auraient infailliblement dévoré, car plusieurs d'entre eux vinrent si près de moi, que j'aperçus leurs yeux étincelants dans les ténèbres ; la crainte seule du feu, je crois, les empêchaient de se jeter sur moi. Leurs hurlements étaient épouvantables, on peut facilement s'imaginer l'impression qu'ils pouvaient faire sur un homme faible et isolé comme je l'étais. Trois nuits se passèrent avant que Buckley et Doneven revinrent à mon campement. Leur retour fut triste, car ils n'apportaient aucun espoir de secours. Apercevant du sang sur les vêtements de Buckley, je crus qu'ils avaient tué du gibier, mais ils me répondirent qu'ils n'avaient pu tuer qu'un écureuil. Désespéré de n'avoir pu trouver aucun secours, ils m'apprirent, sans feinte, leur intention de tuer M. D.-S. comme l'auteur de tous leurs malheurs et moi ensuite comme étant son ami. Cette nouvelle suffisait pour me faire accepter la mort avec joie, mais bien que j'eusse plusieurs fois auparavant, désiré que la mort vint mettre fin à mes misères, néanmoins la vie me paraissait précieuse au moment où je sentais que je pouvais la perdre. Comme je faisais tous mes efforts pour les dissuader d'accomplir leur horrible dessein, Buckley voulut se défaire de moi sur le champ. Mais Doneven l'en empêcha en le conseillant de commencer par M. D.-S. comme le seul auteur de tant de calamités ! Ils me quittèrent donc, me promettant de me revoir en peu de jours ajoutant que s'ils ne me trouvaient point mort à leur retour, ils me débarrasseraient eux-mêmes de la vie ! Bien que j'eus sujet de croire à leurs menaces et de me défier d'eux, et que la vie m'était encore chère, je demeurai pourtant dans une grande perplexité ne sachant à quoi me résoudre ! Je réfléchis s'il valait mieux pour moi rester auprès du feu et m'y chauffer aussi longtemps que leur clémence me le permettrait, ou, dans l'appréhension de leur retour, quitter le feu et me laisser dévorer par les loups plutôt que de servir de proie à leur barbarie. Cette réflexion me détermina à faire tout mon possible pour voir encore une fois mon malheureux ami M. D.-S., espérant que les autres compagnons empêcheraient Buckley et Doneven d'accomplir leurs mauvais desseins. Je quittai donc le feu et suivis leurs traces jusqu'à la nuit. Je les perdus alors, et fatigué comme je l'étais, incapable de faire un pas, je fus obligé de me chercher un abri pour la nuit. J'eus



le bonheur de trouver un grand arbre, dans le trou duquel je pensais avoir un bon lit, mais comme il n'y avait rien pour battre du feu, et me trouvant presque nu (car Buckley m'avait dépouillé de presque toutes mes lardes, ce que j'ai oublié de dire plus haut) et l'âpreté des nuits m'incommodant particulièrement dans une situation pareille, on peut aisément se figurer que je ne jouissais pas de toutes mes aises. En dépit de ma détermination de veiller toute la nuit afin de me défendre contre l'attaque des loups, en cas de leur approche, mais malgré leurs hurlements, la fatigue et le froid vinrent fermer mes yeux et me jeter dans un profond sommeil. Je n'avais pas dormi un heure de temps, à ce que je pensai, que je me sentis saisir par quelque chose qui essayait à me tirer de mon logement ; je m'éveillai aussitôt et je reconnus un loup. Je crus bien, en ce moment, que j'allais devenir la victime de ces animaux carnassiers. J'avais dans mes bras, mon compagnon de lit, c'est-à-dire, un bâton d'une bonne grosseur. Je m'en servi et eus le bonheur d'écarter les bêtes qui cherchaient à me dévorer. Il est vrai que je les avais effrayés, mais je craignais de n'avoir pas la force de soutenir une deuxième attaque, et de devenir enfin la victime des loups au lieu de celle de ces malheureux qui voulaient me tuer. Jamais je n'avais entendu de pareils hurlements ! Je crus que tous les loups d'alentour s'étaient rassemblés pour me tirer au sort. La crainte qui naturellement m'assiégeait, me tint éveillé tout le reste de la nuit, déterminé à me défendre jusqu'au dernier instant de ma vie. Le jour vint mettre fin à mes tristes alarmes, je songeai alors à continuer ma route, mais quand je vis que je ne pouvais faire un mouvement mes membres étaient tout engourdis par le froid, je me mis à pleurer et à gémir sur mon funeste sort. Le jour avançant le soleil commença à luire et réchauffa mes membres refroidis, et bientôt je fus en état de marcher. La douce chaleur que versait le soleil, me donna un nouveau courage pour continuer ma route. Mais à cause de ma faiblesse, mes jambes fléchissaient souvent, et je ne pouvais faire grande diligence, ni gagner le campement ce jour-là. Conséquemment je me vis obligé de me pourvoir d'un autre logement pour la nuit, je me trouvai heureux de découvrir un creux de roche, où j'espérais être à l'abri de loups. Bien que mon lit fut un peu dur cependant la sûreté dans laquelle je me trouvais, me fit dormir bien toute la nuit, sans être incommodé aucunement excepté par le froid. Le matin, un soleil brillant vint m'exhorter à quitter mon trou, pour profiter de sa chaleur, car j'étais aussi engourdi que la veille. Après m'être réchauffé et avoir repris un peu de force, je me mis en chemin. Je me



trouvai beaucoup plus faible que la veille, de sorte que non seulement, je fis moins de chemin mais fus incapable de gagner le campement. Dans cette pénible position je n'avais d'autre chose à faire que de me pourvoir d'une autre habitation pour la nuit. C'est alors que je regrettai mon dernier trou dans le rocher. Après une recherche de quelques temps, je trouvai le creux d'un arbre qui était probablement le repaire d'un loup. Je m'établis dans ce trou, pour la troisième fois, qui, je le pensais, serait aussi la dernière. Car je me trouvai si faible et si débile que je perdis tout espoir de ne jamais revoir M. D.-S. Je me trouvais de plus hors d'état de me défendre contre une nouvelle agression de la part des loups, en un mot, j'étais tellement résigné à la mort, que je crus que je ne reverrais pas le lendemain. Le froid eut un tel effet sur moi, que je m'endormis plus tôt que je l'aurais désiré. Mais que vis-je ? Mon ami M. D.-S., était devant moi. Il m'exhortait fortement à le suivre, me montrant le chemin qui conduisait au campement, qui disait-il n'était éloigné que d'un mille. Il fit tous ses efforts pour me donner du courage, me dit que Buckley et Doneven étaient arrivés, et que les voyant seul, il avait été dans de grandes inquiétudes sur mon compte. Apercevant une tache de sang sur les habits de Buckley, il avait soupçonné celui-ci de m'avoir tué, il ajouta enfin que le misérable l'avait lui-même menacé de la mort. Comme il insistait pour que je le suivisse, sans pouvoir me convaincre, il me saisit par le bras et m'arracha de ma retraite, au moment où le jour se levait. Malgré le déplaisir que je ressentis contre lui, pour m'avoir ainsi tiré de mon lit, je l'appelai cependant pour m'aider à me replacer dans mon refuge. Mais en vain criai-je et regardai-je autour de moi, je ne vis rien ; car hélas ! ce n'était qu'un songe ! Revenu à moi-même, et m'apercevant de mon illusion, je me mis à songer à cette singulière aventure, et je conclus que j'avais pris les griffes d'un loup pour les mains de mon ami. Lentement je regagnai mon lit. Bientôt, le soleil radieux s'élevant dans le firmament, en réchauffant mes membres, donna de la force à mon corps, et du courage à mon esprit. Les réflexions que je fis sur mon songe me firent croire qu'il contenait quelque chose de miraculeux. Je résolus de mettre à profit les indications que m'avait données mon songe, et d'essayer d'atteindre le campement en suivant le chemin qu'il m'avait tracé. On doit remarquer, que m'étant trouvé pendant plusieurs nuits, sans hardes et sans autre nourriture que la neige qui couvrait la terre, j'étais devenu si exténué et si faible qu'il me parut presque impossible de faire un mouvement hors de ma retraite. Cependant l'espé-



rance que mon songe avait mis dans mon coeur, fortifia mon courage. Je me mis en route, marchant à pas lent. M'apercevant que pour atteindre le campement sur une hauteur devant moi, il fallait traverser un ruisseau, je tombai dans un complet découragement. Mais comme d'un côté, il m'était absolument indifférent ou de me noyer ou de périr de faim, etc., j'essayai de traverser le ruisseau, ce que je ne pus faire qu'après quatre tentatives qui m'exténuèrent. Le soleil encore une fois fut mon ami et mon consolateur. Arrivé au pied de la hauteur, j'attendis que je fusse entièrement séché, après quoi, je gagnai le sommet de la montagne. Avec quel plaisir et quel étonnement je vis à une petite distance, s'élever dans l'air la fumée du campement. Ici, je me trouvai encore si faible que je crus que j'allais être obligé de passer cette nuit encore (car il était tard) hors du camp ce qui suivant toute probabilité aurait terminé mon existence, car je souffrais beaucoup des incommodités de l'air, bien que je fusse près d'un bon feu. Le peu de force que le ciel me donna me fit me traîner avec la plus grande difficulté jusqu'à notre campement. Qu'on se figure l'étonnement de mes camarades en me voyant : M. D.-S. fut si content qu'il versa un torrent de larmes, s'accusant d'être seul la cause de toutes ces calamités bien qu'il les partageât. Il m'avança que voyant du sang sur les vêtements de Buckley, il avait cru que ce bandit m'avait tué. Au reste, il avait eu lui-même à subir la brutalité de ce scélérat, et ce n'est par l'intervention de Richard qu'il avait échappé à la mort.

(La fin dans la prochaine livraison)

## QUESTIONS

—Où est mort Robert Romain, l'inventeur de la charrue à vapeur ? En 1855, Romain expose sa charrue à l'exposition universelle de Paris. Pourriez-vous me donner quelques renseignements sur Romain et son invention ?

X X X

—A-t-il été publié un livre ou une étude quelconque sur les milices canadiennes sous le régime français ?

SOLD

—Pourriez-vous me donner les noms de tous les captifs faits par M. Hertel de Rouville dans sa fameuse expédition de Deerfield en 1704 ?

J B. C.

—Les mines de fer de la Baie Saint-Paul dont un puissant syndicat canadien vient de faire l'acquisition n'ont-elles pas été exploitées sous le régime français ?

BAIE